

glise. Ces maximes supposées comme indubitables du commun consentement des papes, de tous les évêques et de tous les fidèles, rétablirent l'autorité du saint-siège affaiblie par les divisions. Ces maximes mirent fin au schisme, extirpèrent les hérésies que le schisme fortifiait, et firent espérer au monde malgré la dépravation des mœurs, la réforme universelle de la discipline dans toute la chrétienté, sans rien excepter.

Ces maximes demeureront toujours en dépôt dans l'Église catholique. Les esprits inquiets et turbulents voudront s'en servir pour brouiller; mais les humbles, les pacifiques, les vrais enfants de l'Église s'en serviront toujours selon la règle, dans les vrais besoins et pour des biens effectifs. Les cas où on le doit faire seront aisés à marquer, puisqu'ils sont si clairement expliqués dans les décrets du concile de Constance<sup>1</sup>; mais il vaut mieux espérer que la déplorable nécessité de réfléchir sur ces cas n'arrivera pas, et que nos jours ne seront pas assez malheureux pour avoir besoin de tels remèdes. Ah! si le nom de concile œcuménique, nom si saint et si vénérable, doit être employé, que ce ne soit pas en matière contentieuse et pour faire durer de funestes divisions; mais plutôt pour réunir la chrétienté déchirée par tant de schismes, et pour travailler à l'œuvre de réformation, qui jamais n'est achevée durant cette vie! Cependant conservons ces fortes maximes de nos pères, que l'Église gallicane a trouvées dans la tradition de l'Église universelle; que les universités du royaume, et principalement celle de Paris, ont apprises des saints évêques et des saints docteurs qui ont toujours éclairé l'Église de France, sans que le saint-siège ait diminué les éloges qu'il a donnés à ces fameuses universités<sup>2</sup>. Au contraire c'est en sortant du concile de Bâle, où ces maximes avaient été renouvelées avec l'applaudissement de tout le royaume, que Pie II qui le savait, puisqu'il avait autrefois prêté sa plume à ce concile, s'adressant à un évêque de Paris, dans l'assemblée générale de tous les princes chrétiens, lui parla ainsi de la France<sup>3</sup>: « La France a beaucoup d'universités, parmi lesquelles la vôtre, mon vénérable frère, est la plus illustre, parce qu'on y enseigne si bien la théologie, et que c'est un si grand honneur d'y pouvoir mériter le titre de docteur; de sorte que le florissant royaume de France, avec tous les avantages de la nature et de la fortune, a en core ceux de la doctrine et de la pure religion. » Voilà ce que dit un savant pape qui n'ignorait pas nos sentiments, puisqu'ils étaient alors dans leur

<sup>1</sup> Sess. v.

<sup>2</sup> Urban. vi, Epist. II, t. XI Conc. col. 2018.

<sup>3</sup> Pius II, in Conv. Mant. t. XIII Conc. col. 1771.

plus grande vigueur; et je puis dire qu'il en approuve le fond dans la bulle<sup>1</sup> où, en révoquant ce qu'il avait dit avant son exaltation en faveur du concile de Bâle, il déclare qu'il n'en révéra pas moins le concile de Constance dont il embrasse les décrets, et nommément ceux où l'autorité et la puissance des conciles est expliquée.

Il savait bien que la France n'abusait point de ces maximes, puisque même elle venait de donner un exemple incomparable de modération dans la célèbre assemblée de Bourges; où louant les Pères de Bâle qui soutenaient ces maximes, elle rejeta l'application outrée qu'ils en firent contre le pape Eugène IV. Nos libertés furent défendues; le pape fut reconnu; le schisme fut éteint dans sa naissance; tout fut pacifié: qui fit un si grand ouvrage? un grand roi fidèlement assisté par le plus docte clergé qui fût au monde.

Jamais il ne fut tant parlé des libertés de l'Église, et jamais il n'en fut posé un plus solide fondement que dans ces paroles immortelles de Charles VII: « Comme c'est, dit-il<sup>2</sup>, le devoir des prélats d'annoncer avec liberté la vérité qu'ils ont apprise de Jésus-Christ, c'est aussi le devoir du prince et de la recevoir de leur bouche, prouvée par les Écritures, et de l'exécuter avec efficacité. » Voilà en effet le vrai fondement des libertés de l'Église: alors elle est vraiment libre quand elle dit la vérité, quand elle la dit aux rois qui l'aiment naturellement et qu'ils écoutent de leur bouche; car alors s'accomplit cet oracle du Fils de Dieu: « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera, et vous serez vraiment libres<sup>3</sup>. »

Nous sommes accoutumés à voir agir nos rois très-chrétiens dans cet esprit. Depuis le temps qu'ils se sont rangés sous la discipline de saint Remi, ils n'ont jamais manqué d'écouter leurs évêques orthodoxes. L'empire romain vit succéder au premier empereur chrétien un empereur hérétique. La succession des empereurs a souvent été déshonorée par de semblables désordres. Mais pour ne point reprocher aux autres royaumes leur malheureux sort, contentons-nous de dire, avec humilité et actions de grâces, que la France est le seul royaume qui jamais, depuis tant de siècles, n'a vu changer la foi de ses rois; elle n'en a jamais eu, depuis plus de douze cents ans, qui n'ait été enfant de l'Église catholique: le trône royal est sans tache et toujours uni au saint-siège; il semble avoir participé à la fermeté de cette pierre: *Gratias Deo super inenarrabili*

<sup>1</sup> Bulla. retract. Pi II, t. XIII Conc. col. 1407.

<sup>2</sup> Prag. Car. VII.

<sup>3</sup> Joan. VIII, 32-36.

*domo ejus*: « Grâces à Dieu sur ce don inexplicable de sa bonté<sup>1</sup>. »

En écoutant leurs évêques dans la prédication de la vraie foi, c'était une suite naturelle que ces rois les écoutassent dans ce qui regarde la discipline ecclésiastique. Loin de vouloir faire en ce point la loi à l'Église, un empereur, roi de France, disait aux évêques<sup>2</sup>: « Je veux qu'apuyés de notre secours et secondés de notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, » *famulante, ut decet, potestate nostra* (pesez ces paroles; et remarquez que la puissance royale, qui partout ailleurs veut dominer, et avec raison, ici ne veut que servir). « Je veux donc, dit cet empereur, que, secondés et servis par notre puissance, vous puissiez exécuter ce que votre autorité demande: » paroles dignes des maîtres du monde; qui ne sont jamais plus dignes de l'être, ni plus assurés sur leur trône, que lorsqu'ils font respecter l'ordre que Dieu a établi.

Ce langage était ordinaire aux rois très-chrétiens; et ce que faisaient ces pieux princes, ils ne cessaient de l'inspirer à leurs officiers. Malheur, malheur à l'Église, quand les deux juridictions ont commencé à se regarder d'un œil jaloux! ô plaie du christianisme! Ministres de l'Église, ministres des rois, et ministres du Roi des rois les uns et les autres, quoique établis d'une manière différente, ah! pourquoi vous divisez-vous? l'ordre de Dieu est-il opposé à l'ordre de Dieu? hé, pourquoi ne songez-vous pas que vos fonctions sont unies; que servir Dieu c'est servir l'État, que servir l'État c'est servir Dieu? Mais l'autorité est aveugle: l'autorité veut toujours monter, toujours s'étendre; l'autorité se croit dégradée quand on lui montre ses bornes. Pourquoi accuser l'autorité? accusons l'orgueil; et disons comme l'apôtre disait de la loi: « L'autorité est sainte et juste et bonne<sup>3</sup>; » sainte, elle vient de Dieu; juste, elle conserve le bien à un chacun; bonne, elle assure le repos public: « mais l'iniquité, afin de paraître iniquité, se sert de l'autorité pour mal faire; en sorte que l'iniquité est souverainement inique, quand elle pêche par l'autorité que Dieu a établie pour le bien des hommes.

Nos rois n'ont rien oublié pour empêcher ce désordre. Leurs capitulaires ne parlent pas moins fortement pour les évêques que les conciles. C'est dans les capitulaires des rois qu'il est ordonné aux deux puissances, au lieu d'entreprendre l'une sur l'autre, de s'aider mutuellement dans leurs fonctions, » et qu'il est ordonné en particulier

<sup>1</sup> II. Cor. IX, 15.

<sup>2</sup> Lud. Pius, Capit. an. 823. Baluz. t. I, p. 634. Ep. Venil. Sed. ad Amul. Lugd. Conc. Gall. t. III, p. 67.

<sup>3</sup> Rom. VII, 12.

aux comtes, aux juges, à ceux qui ont en main l'autorité royale, d'être « obéissants aux évêques: » c'est ce que portait l'ordonnance de Charlemagne; et ce grand prince ajoutait qu'il « ne pouvait tenir pour de fidèles sujets ceux qui n'étaient pas fidèles à Dieu; ni en espérer une sincère obéissance, lorsqu'ils ne la rendaient pas aux ministres de Jésus-Christ, dans ce qui regardait les causes de Dieu et les intérêts de l'Église<sup>4</sup>. » C'était parler en prince habile, qui sait en quoi l'obéissance est due aux évêques, et ne confond point les bornes des deux puissances: il mérite d'autant plus d'en être cru. Selon ses ordonnances, on laisse aux évêques l'autorité toute entière dans les causes de Dieu et dans les intérêts de l'Église; et avec raison, puisqu'en cela l'ordre de Dieu, la grâce attachée à leur caractère, l'Écriture, la tradition, les canons et les lois parlent pour eux.

Qu'est-il besoin d'alléguer les autres rois? que ne doivent point les évêques au grand Louis! que ne fait point ce religieux prince pour les intérêts de l'Église! pour qui a-t-il triomphé, si ce n'est pour elle? quand tout en un moment ploya sous sa main, et que les provinces se soumirent comme à l'envi, n'ouvrit-il pas autant de temples à l'Église qu'il força de places? mais l'hérésie de Calvin fut la seule confondue en ce temps. Aujourd'hui le luthéranisme, la source du mal et la tête de l'hérésie, est entamé: heureux présage pour l'Église! Il commence à rendre les temples usurpés. L'un des plus grands de ces temples, celui qui de dessus les bords du Rhin élève le plus haut et fait révéler de plus loin son sacré sommet, par la piété de Louis est sanctifié de nouveau. Que ne doit espérer la France, lorsque fermée de tous côtés par d'invincibles barrières, à couvert de la jalousie, et assurant la paix de l'Europe par celle dont son roi la fera jouir, elle verra ce grand prince tourner plus que jamais tous ses soins au bonheur des peuples, et aux intérêts de l'Église dont il fait les siens! Nous, mes frères, nous qui vous parlons, nous avons ouï de la bouche de ce prince incomparable, à la veille de ce départ glorieux qui tenait toute l'Europe en suspens, qu'il allait travailler pour l'Église et pour l'État, deux choses qu'on verrait toujours inséparables dans tous ses desseins. France, tu vivras par ces maximes; et rien ne sera plus inébranlable qu'un royaume uni si étroitement à l'Église que Dieu soutient! Combien devons-nous chérir

<sup>1</sup> Cap. IV Car. M. an. 806, Baluz. t. I, p. 450. Capit. cap. Theod. de hon. Episc. et rel. Sacerd. ibid. p. 438. Coll. Anseg. lib. VI, cap. CCXLIX, ibid. p. 965. Conc. Arel. VI, sub. Car. M. can. XIII, t. II Conc. Gall. p. 271. Capit. Car. M. an. 813, Baluz. t. I, p. 503.



un prince, qui unit tous ses intérêts à ceux de l'Église! n'est-il pas notre consolation et notre joie, lui qui réjouit tous les jours le ciel et la terre par tant de conversions? pouvons-nous n'être pas touchés, pendant que par son secours nous ramenons tous les jours un si grand nombre de nos enfants dévoyés! et qui ressent plus de joie de leur changement que l'Église romaine leur mère commune, qui dilate son sein pour les recevoir? La main de Louis était réservée pour achever de guérir les plaies de l'Église. Déjà celles de l'épiscopat ne nous paraissent plus irrémédiables. Outre cent arrêts favorables; sous les auspices d'un prince qui ne veut que voir la raison pour s'y soumettre, on ouvre les yeux: on ne lit plus les canons et les décrets des saints Pères par pièces et par lambeaux, pour nous y tendre des pièges; on prend la suite des antiquités ecclésiastiques: et si on entre dans cet esprit; que verra-t-on à toutes les pages, que des monuments éternels de notre autorité sacrée?

« Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes quand nous parlons de cette sorte; mais nous prêchons Jésus-Christ qui nous a établis ses ministres, et nous prêchons tout ensemble que nous sommes en Jésus-Christ dévoués à votre service<sup>1</sup>. » Car qu'est-ce que l'épiscopat, si ce n'est une servitude que la charité nous impose pour sauver les âmes? et qu'est-ce que soutenir l'épiscopat, que soutenir la foi et la discipline? Il ne faut donc pas s'étonner si Louis, qui aime et honore l'Église, aime et honore notre ministère apostolique. Que tarde un si saint pape à s'unir intimement au plus religieux de tous les rois? Un pontificat si saint et si désintéressé ne doit être mémorable que par la paix, et par les fruits de la paix, qui seront, j'ose le prédire, l'humiliation des infidèles, la conversion des hérétiques, et le rétablissement de la discipline. Voilà l'objet de nos vœux; et s'il fallait sacrifier quelque chose à un si grand bien, craindrait-on d'en être blâmé?

#### TROISIÈME POINT.

C'a toujours été dans l'Église un commencement de paix, que d'assembler les évêques orthodoxes. Jésus-Christ est l'auteur de la paix, Jésus-Christ est la paix lui-même: nous ne sommes jamais plus assurés d'être assemblés en son nom, ni par conséquent de l'avoir, selon sa promesse, au milieu de nous, que lorsque nous sommes assemblés pour la paix; et nous pouvons dire avec un ancien pape<sup>2</sup>, « que nous sommes véritablement ambassadeurs pour Jésus-Christ, quand

<sup>1</sup> H. Cor. III, 6; IV, 5.

<sup>2</sup> Joan. VIII, Epist. LXXX, t. IX Conc. col. 66.

« nous travaillons à la paix de l'Église: » *Pro Christo legatione fungimur, cum paci Ecclesiae studium impendere procuramus.* L'épiscopat, qui est un, aime à s'unir: c'est en s'unissant qu'il se purifie, c'est en s'unissant qu'il se règle, c'est en s'unissant qu'il se réforme, mais surtout c'est en s'unissant qu'il attire dans son unité le Dieu de la paix, et « les apôtres étaient assemblés, » dit l'évangéliste<sup>1</sup>, quand Jésus-Christ leur vint dire, ce qu'ils disent ensuite à tout le peuple: *Pax vobis.*: « La paix soit avec vous. »

Saint Bernard, l'ange de paix, voyant un commencement de division entre l'Église et l'État, écrivit à Louis VII: « Il n'y a rien de plus nécessaire que d'assembler les évêques en ce temps: » et une des raisons qu'il en apporte, c'est, dit-il à ce sage prince<sup>2</sup>, que « s'il est sorti de la rigueur de l'autorité apostolique quelque chose dont Votre Majesté se trouve offensée, vos fidèles sujets travailleront à faire qu'il soit révoqué ou adouci, autant qu'il le faut pour votre honneur. »

Et pour ce qui est de la discipline, quand nous la voyons blessée, nous nous assemblons pour proposer les canons, bornes naturelles de la puissance ecclésiastique, qu'elle se fait elle-même par son exercice. Le saint-siège aime cette voie; le langage des canons est son langage naturel, et, à la louange immortelle de cette Église, il n'y a rien de plus répété dans ses Décrétales, ni rien de mieux établi dans sa pratique, que la loi qu'elle se fait d'observer et de faire observer les saints canons.

Les exemples nous feront mieux voir le succès de ces saintes assemblées. On rapporta dans un concile de la province de Lyon un privilège de Rome, qu'on crut contre l'ordre. Nos pères dirent aussitôt, selon leur coutume: « Relisant le saint concile de Chalcedoine, et les sentences de plusieurs autres Pères authentiques, le saint concile a résolu que ce privilège ne pouvait subsister, puisqu'il n'était pas conforme mais contraire aux constitutions canoniques<sup>3</sup>. »

Vous reconnaissez dans ces paroles l'ancien style de l'Église: ce concile est pourtant de l'onzième siècle; afin que vous voyiez dans tous les temps la suite de nos traditions, et la conduite toujours uniforme de l'Église gallicane. Elle ne s'élève pas contre le saint-siège; puisqu'elle sait au contraire qu'un siège qui doit régler tout l'univers, n'a jamais intention d'affaiblir la règle: mais comme dans un si grand siège, où un seul doit répondre à toute la terre, il peut échapper

<sup>1</sup> Joan. XX, 19.

<sup>2</sup> S. Bern. Epist. CCLV, t. I, col. 257.

<sup>3</sup> Conc. Ansan. an. 1025, t. IX Conc. col. 859.

quelque chose même à la plus grande vigilance, on y doit d'autant plus prendre garde, que ce qui vient d'une autorité si éminente pourrait à la fin passer pour loi, ou devenir un exemple pour la postérité.

C'est pourquoi dans ces occasions toutes les Églises, mais principalement celle de France, ont toujours représenté au saint-siège, avec un profond respect, ce qu'ont réglé les canons. Nous en avons un bel exemple dans le second concile de Limoges, qui est encore de l'onzième siècle. On s'y plaignit d'une sentence donnée par surprise, et contre l'ordre canonique, par le pape Jean XVIII<sup>1</sup>. Nos prédécesseurs assemblés proposèrent d'abord la règle « qu'ils avaient reçue, disaient-ils, des pontifes apostoliques et des autres Pères. » Ils ajoutèrent ensuite, comme un fondement incontestable, « que le jugement de toute l'Église paraissait principalement dans le saint-siège apostolique<sup>2</sup>. » Ce ne fut pas sans remarquer l'ordre canonique avec lequel les affaires y devaient être portées, afin que ce jugement eût toute sa force; et la conclusion fut que « les pontifes apostoliques ne devaient pas révoquer les sentences des évêques, » contre cet ordre canonique: « parce que comme les membres sont obligés à suivre leur chef, il ne faut pas aussi que le chef afflige ses membres. »

Comme ç'a toujours été la coutume de l'Église de France de proposer les canons, ç'a toujours été la coutume du saint-siège d'écouter volontiers de tels discours, et le même concile nous en fournit un exemple mémorable. Un évêque<sup>3</sup> s'était plaint au même pape Jean XVIII, d'une absolution que ce pape avait mal donnée au préjudice de la sentence de cet évêque. Le pape lui fit cette réponse vraiment paternelle, qui fut lue avec une incroyable consolation de tout le concile<sup>3</sup>: « C'est votre faute, mon très-cher frère, de ne m'avoir pas instruit: j'aurais confirmé votre sentence, et ceux qui m'ont surpris n'auraient remporté que des anathèmes. A Dieu ne plaise, poursuit-il, qu'il y ait schisme entre moi et mes coévêques! je déclare à tous mes frères les évêques, que je veux les consoler et les secourir; et non pas les troubler ni les contredire dans l'exercice de leur ministère. » A ces mots, « tous les évêques se dirent les uns aux autres: C'est à tort que nous osons murmurer contre notre chef; nous n'avons à nous plaindre que de nous-mêmes, et du peu de soin que nous prenons de l'avertir. »

<sup>1</sup> Conc. Lemov. II, Sess. II, t. IX Conc.

<sup>2</sup> Ibid. col. 909.

<sup>3</sup> Etienne, évêque de Clermont.

<sup>3</sup> Conc. Lemov. II, Sess. II, t. IX Conc. col. 908.

Vous le voyez, chrétiens: les puissances supérieures veulent être instruites, et veulent toujours agir avec connaissance. Vous voyez aussi qu'il y a toujours quelque chose de paternel dans le saint-siège et toujours un fond de correspondance entre le chef et les membres, qui rend la paix assurée pourvu qu'en proposant la règle on ne manque jamais au respect que la même règle prescrit. L'Église de France aime d'autant plus sa mère l'Église romaine, et ressent pour elle un respect d'autant plus sincère, qu'elle y regarde plus purement l'institution primitive et l'ordre de Jésus-Christ. La marque la plus évidente de l'assistance que le Saint-Esprit donne à cette mère des Églises c'est de la rendre si juste et si modérée, que jamais elle n'ait mis les excès parmi les dogmes. Qu'elle est grande, l'Église romaine, soutenant toutes les Églises, « portant, dit un ancien pape<sup>1</sup>, le fardeau de tous ceux qui souffrent, » entretenant l'unité, confirmant la foi, liant et déliant les pécheurs, ouvrant et fermant le ciel! Qu'elle est grande, encore une fois, lorsque pleine de l'autorité de saint Pierre, de tous les apôtres, de tous les conciles, elle en exécute, avec autant de force que de discrétion, les salutaires décrets! Quelle a été sa puissance lorsqu'elle l'a fait consister principalement à tenir toute créature abaissée sous l'autorité des canons, sans jamais s'éloigner de ceux qui sont les fondements de la discipline; et qu'heureuse de dispenser les trésors du ciel, elle ne songeait pas à disposer des choses inférieures que Dieu n'avait pas mises en sa main!

Dans cet état glorieux où vous paraît l'Église romaine, et les rois et les royaumes sont trop heureux d'avoir à lui obéir. Quel aveuglement quand des royaumes chrétiens ont cru s'affranchir en secourant, disaient-ils, le joug de Rome, qu'ils appelaient un joug étranger! comme si l'Église avait cessé d'être universelle; ou que le lien commun qui fait de tant de royaumes un seul royaume de Jésus-Christ, pût devenir étranger à des chrétiens. Quelle erreur, quand des rois ont cru se rendre plus indépendants en se rendant maîtres de la religion! au lieu que la religion, dont l'autorité rend leur majesté inviolable, ne peut être pour leur propre bien trop indépendante, et que la grandeur des rois est d'être si grands qu'ils ne puissent, non plus que Dieu dont ils sont l'image, se nuire à eux-mêmes, ni par conséquent à la religion qui est l'appui de leur trône. Dieu préserve nos rois très-chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées, et qu'il ne leur vienne jamais une si détestable envie de résonner! Ils n'y ont

<sup>1</sup> Joan. VIII, Epist. LXXX, t. IX Conc. col. 66.



jamais pensé. Invincibles envers toute autre puissance, et toujours humbles devant le saint-siège, ils savent en quoi consiste la véritable hauteur. Ces princes, également religieux et magnanimes, n'ont pas moins méprisé que détesté les extrémités auxquelles on ne se laisse emporter que par désespoir et par faiblesse.

L'Église de France est zélée pour ses libertés : elle a raison ; puisque le grand concile d'Éphèse nous apprend<sup>2</sup> que ces libertés particulières des Églises sont un des fruits de la rédemption, par laquelle Jésus-Christ nous a affranchis : et il est certain qu'en matière de religion et de conscience, des libertés modérées entretiennent l'ordre de l'Église, et y affermissent la paix. Mais nos pères nous ont appris à soutenir ces libertés sans manquer au respect ; et loin d'en vouloir manquer, nous croyons au contraire que le respect inviolable que nous conserverons pour le saint-siège nous sauvera des blessures qu'on voudrait nous faire sous un nom qui nous est si cher et si vénérable.

Sainte Église romaine, mère des Églises et mère de tous les fidèles, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles ! « Si je t'oublie, « Église romaine, puissé-je m'oublier moi-même ! que ma langue se sèche et demeure immobile « dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas « au commencement de tous mes cantiques de « réjouissance : » *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ*<sup>3</sup> !

Mais vous, qui nous écoutez ; puisque vous nous voyez marcher sur les pas de nos ancêtres, que reste-t-il, chrétiens, sinon qu'unis à notre assemblée avec une fidèle correspondance, vous nous aidiez de vos vœux ? « Souvent, dit un ancien « Père<sup>4</sup>, les lumières de ceux qui enseignent viennent des prières de ceux qui écoutent : » *Hoc accipit doctor quod meretur auditor*. Tout ce qui se fait de bien dans l'Église, et même par les pasteurs, se fait, dit saint Augustin<sup>5</sup>, par les secrets gémisséments de ces colombes innocentes qui sont répandues par toute la terre.

Ames simples, âmes cachées aux yeux des hommes, et cachées principalement à vos propres yeux, mais qui connaissez Dieu et que Dieu connaît ; où êtes-vous dans cet auditoire, afin que

<sup>1</sup> Concil. Bitur. cap. de Elect. t. XI Concil. col. 1018.

<sup>2</sup> Concil. Ephes. Act. VII, t. III Concil. col. 801.

<sup>3</sup> Ps. CXXXVI, 6.

<sup>4</sup> S. Pet. Chrysol. Serm. LXXXVI.

<sup>5</sup> De Bapt. cont. Donat. lib. III, n° 22, 23, t. IX, col. 117, 118.

je vous adresse ma parole ? Mais sans qu'il soit besoin que je vous connaisse, ce Dieu qui vous connaît, qui habite en vous, saura bien porter mes paroles, qui sont les siennes, dans votre cœur. Je vous parle donc sans vous connaître, âmes dégoûtées du siècle. Ah ! comment avez-vous pu en éviter la contagion ? comment est-ce que cette face extérieure du monde ne vous a pas éblouies ? quelle grâce vous a préservées de la vanité que nous voyons si universellement régner ? Personne ne se connaît, on ne connaît plus personne : les marques des conditions sont confondues, on se détruit pour se parer ; on s'épuise à dorer un édifice dont les fondements sont écroulés, et on appelle se soutenir que d'achever de se perdre. Ames humbles, âmes innocentes, que la grâce a désabusées de cette erreur et de toutes les illusions du siècle, c'est vous dont je demande les prières : en reconnaissance du don de Dieu dont le sceau est en vous, priez sans relâche pour son Église : priez, justes ; mais priez, pécheurs : prions tous ensemble ; car si Dieu exauce les uns pour leur mérite, il exauce aussi les autres pour leur pénitence : c'est un commencement de conversion que de prier pour l'Église.

Priez donc tous ensemble, encore une fois, que ce qui doit finir finisse bientôt. Tremblez à l'ombre même de la division : songez au malheur des peuples qui ayant rompu l'unité se rompent en tant de morceaux, et ne voient plus dans leur religion que la confusion de l'enfer et l'horreur de la mort. Ah ! prenons garde que ce mal ne gagne. Déjà nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits libertins, qui sans savoir ni la religion ni ses fondements, ni ses origines, ni sa suite, « blasphèment ce qu'ils ignorent, et se corrompent dans ce qu'ils savent : nuées sans eau, » poursuit l'apôtre saint Jude<sup>1</sup>, docteurs sans doctrine, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour toute science leurs décisions précipitées : « arbres deux fois morts et déracinés, » morts premièrement parce qu'ils ont perdu la charité, mais doublement morts parce qu'ils ont encore perdu la foi ; et entièrement déracinés, puisque, déchus de l'une et de l'autre, ils ne tiennent à l'Église par aucune fibre : « astres errants » qui se glorifient dans leurs routes nouvelles et écartées, sans songer qu'il leur faudra bientôt disparaître. Opposons à ces esprits légers, et à ce charme trompeur de la nouveauté, la pierre sur laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de nos traditions où tous les siècles passés sont renfermés, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine

<sup>1</sup> Jud. 10, 12.

des choses. Marchons dans les sentiers de nos pères ; mais marchons dans les anciennes mœurs, comme nous voulons marcher dans l'ancienne foi.

Allez, chrétiens, dans cette voie d'un pas ferme : allons à la tête de tout le troupeau, MESSEIGNEURS, plus humbles et plus soumis que tout le reste : zélés défenseurs des canons, autant de ceux qui ordonnent la régularité de nos mœurs, que de ceux qui ont maintenu l'autorité sainte de notre caractère ; et soigneux de les faire paraître dans notre vie, plus encore que dans nos discours, afin que quand le Prince des pasteurs et le Pontife éternel apparaîtra, nous puissions lui rendre un compte fidèle et de nous et du troupeau qu'il nous a commis, et recevoir tous ensemble l'éternelle bénédiction du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

## SERMONS

### POUR LES VÊTURES

#### ET PROFESSIONS RELIGIEUSES.

### SERMON

#### PRÊCHÉ AUX CARMÉLITES,

LE 8 SEPTEMBRE 1660,

A LA VÊTURE DE MADEMOISELLE DE BOULLON,  
DE CHATEAU-THIERRY.\*

Trois vices de notre naissance : leurs funestes effets. Servitude dans laquelle tombent les pécheurs, en contentant leurs passions criminelles. Dans quel péril se jettent ceux qui s'abandonnent sans réserve à toutes les choses qui leur sont permises. Lois et contraintes auxquelles se soumet la vie religieuse, pour réprimer la liberté de pécher : sagesse des précautions qu'elle prend. Combien la chasteté est délicate, et l'humilité, timide. Amour que les vierges chrétiennes doivent avoir pour la retraite, le silence et la vie cachée. Mépris qu'elles sont obligées de faire de la gloire.

*Opertet vos nasci denuo.*

Il faut que vous naissiez encore une fois. Joan. III, 7.

Ce qui doit imposer silence, et confondre éternellement ceux dont le cœur se laisse emporter à la gloire de leur extraction, c'est l'obligation de renaître ; et de quelque grandeur qu'ils se vantent, ils seront forcés d'avouer qu'il y a toujours beaucoup de bassesse dans leur première naissance, puisqu'il n'est rien de plus nécessaire que de se renouveler par une seconde. La véritable noblesse est celle que l'on reçoit en naissant de Dieu. Aussi l'Église ne célèbre pas la Nativité

\* Elle était l'aînée des deux sœurs du comte de Bouillon, et a été appelée, dans le cloître, sœur Emilie de la Passion. (Édit. de Déforis.)

de Marie à cause qu'elle a tiré son origine d'une longue suite de rois ; mais à cause qu'elle a apporté la grâce, en naissant en grâce, et qu'elle est née fille du Père céleste.

Mesdames, vous verrez aujourd'hui une de vos plus illustres sujettes, qui, touchée de ces sentiments, se dépouillera devant vous des honneurs que sa naissance lui donne. Ce spectacle est digne de Vos Majestés ; et après ces cérémonies magnifiques, dans lesquelles on a étalé toutes les pompes du monde\*, il est juste qu'elles assistent à celles où l'on apprend à les mépriser. Elles viennent ici dans cette pensée, dans laquelle je dois les entretenir pour ne pas frustrer leur attente. Que si la loi que m'impose cette cérémonie particulière m'empêche de m'appliquer au sujet commun que l'Église traite en ce jour, qui est la Nativité de Marie, par la crainte d'envelopper des matières si vastes et si différentes ; j'espère que Vos Majestés me le pardonneront facilement ; et je me promets que la sainte Vierge ne m'en accordera pas moins son secours, que je lui demande humblement par les paroles de l'ange, en lui disant : Ave, Maria.

Enfermer dans un lieu de captivité une jeune personne innocente ; soumettre à des pratiques austères, et à une vie rigoureuse, un corps tendre et délicat, cacher dans une nuit éternelle une lumière éclatante, que la cour aurait vue briller dans les plus hauts rangs, et dans les places les plus élevées ; ce sont trois choses extraordinaires, que l'Église va faire aujourd'hui ; et cette illustre compagnie est assemblée en ce lieu pour ce grand spectacle.

Qui vous oblige, ma sœur : car le ministère que j'exerce ne me permet pas de vous appeler autrement ; et je dois oublier, aussi bien que vous, toutes les autres qualités qui vous sont dues : qui vous oblige donc à vous imposer un joug si pesant, et à entreprendre contre vous-même, c'est-à-dire, contre votre liberté, en vous rendant captive dans cette clôture ; contre le repos de votre vie, en embrassant tant d'austérités ; contre votre propre grandeur, en vous jetant pour toujours dans cette retraite profonde, si éloignée de l'éclat du siècle et de toutes les pompes de la terre ? J'entends ce que répond votre cœur ; et il faut que je le dise à ces grandes reines et à toute cette audience. Vous voulez vous renouveler en Notre-Seigneur, dans cette bienheureuse journée de la naissance de la sainte Vierge ; vous voulez renaître par la grâce, pour commencer une vie nou-

\* La reine régnante avait fait son entrée dans Paris le 26 août de cette année, ce qui avait occasionné beaucoup de fêtes et de réjouissances. (Édit. de Déforis.)